

La confiance
ça se mérite

Amundi

Charte investissement responsable

Amundi Private Equity Funds

09/09/2019

Private
Equity
Funds

Mentions légales - Amundi Private Equity Funds

Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 99.015

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75730 Paris Cedex 15 - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. : 01 43 23 09 89

Siren : 422 333 575 RCS Paris - Identification TVA : FR26422333575 - N° de Siret : 422 333 575 00039 - Code APE : 6630Z

Amundi est la marque qui désigne le groupe Amundi.

Amundi

Private
Equity
Funds

Sommaire

1. Amundi PEF, un acteur engagé dans le sillage d'Amundi	3
2. Le Processus d'analyse ESG d'Amundi	8
3. L'investissement Responsable chez Amundi Private Equity Funds – Fonds Directs....	9
I. L'engagement d'Amundi Private Equity Funds – Fonds Directs	9
A) Le respect des engagements de France Invest	9
B) La Charte ISR d'Amundi Private Equity Funds – Fonds Directs	9
II. La méthodologie ISR/ESG d'Amundi PEF	9
A) Préalablement à l'investissement	10
B) Au moment de l'investissement	12
C) Postérieurement à l'investissement et en cours de vie de l'investissement	12
D) Le reporting annuel des progrès réalisés par les entreprises en portefeuille	13
E) A la sortie de l'investissement	14
ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE ESG	15
Enjeux ESG	15
Pilotage ESG	15
Gouvernance	15
Salariés – Condition de travail / santé & sécurité / relations sociales	15
Clients – Responsabilité Produits / Qualité	15
Fournisseurs et sous-traitants	16
Environnement – Consommation d'eau et d'énergie / Emissions carbone / Productions de Déchets	16

1. Amundi PEF, un acteur engagé dans le sillage d'Amundi

Amundi, société cotée en bourse est une filiale exclusive du Crédit Agricole. Son succès repose sur les compétences de ses 5000 collaborateurs et experts des marchés basés dans 37 pays. Avec une création en 2010, Amundi se positionne comme le premier asset manager européen¹ et se classe dans le top 10 mondial² en terme d'actifs sous gestion.

Amundi ambitionne à l'horizon 2020 d'asseoir sa place de leader mondial de l'industrie de la gestion d'actifs. Pour ce faire elle compte sur trois moteurs de développement :

- La qualité des expertises et services offerts à ses clients ;
- La dynamique de développement et de profitabilité ;
- Son positionnement d'acteur financier engagé.

Amundi a fait de l'engagement sociétal l'un de ses piliers fondateurs. Cette politique est conduite au travers de trois axes principaux : la généralisation de l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses politiques d'investissement ; le renforcement de sa politique d'investisseur solidaire³ et la poursuite de sa politique d'engagement et de ses initiatives liées aux changements climatiques.

Soucieux de la prise en compte de ses parties prenantes, Amundi a tenu à formuler trois engagements :

- l'engagement envers ses clients : agir en acteur financier responsable ;
- l'engagement envers ses collaborateurs : placer le développement individuel et collectif au cœur de sa responsabilité d'employeur ;
- l'engagement envers la société et le monde qui l'entoure : agir en acteur citoyen et solidaire, soucieux de limiter son empreinte environnementale directe.

Pour concrétiser ses engagements et sa démarche en faveur de la finance responsable, Amundi est devenu signataire de nombreux traités nationaux et internationaux :



Le pacte mondial des Nations Unies en 2003. Ce pacte vise à initier les acteurs privés au reporting extra-financier. Les adhérents doivent démontrer chaque année la mise en œuvre effective du respect de dix principes universels touchant : les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** en 2006 élaborés sous l'égide des Nations Unies. Ils prennent la forme d'un engagement volontaire qui incite les investisseurs à intégrer les problématiques : Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).



La **Charte de la Diversité** en 2008 élaborée par un groupement d'acteurs privés. incite les entreprises à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs. Les entreprises signataires s'engagent donc à lutter contre toute forme de discrimination.



Elle

¹ Capitalisation boursière au 30/09/2018

² Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2018 sur la base des encours sous gestion à décembre 2017

³ Définition : Intermédiaire financier dont l'activité consiste à investir dans des activités solidaires, c'est-à-dire soit des activités ayant une utilité sociale, soit des projets portés par des personnes exclues du système bancaire (source : Finansol).



La Charte de la Parentalité en Entreprise en 2015 élaborée par un groupement d'acteurs privés. Son objectif est d'impliquer les entreprises sur la question de la parentalité. Les entreprises s'engagent à proposer un environnement mieux adapté aux responsabilités familiales, en créant un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier les femmes enceintes. Elles s'engagent également à ne pas discriminer les

salariés-parents dans l'évolution professionnelle.

Amundi affirme son engagement en faveur d'une finance responsable et développe depuis plusieurs années une politique d'investissement responsable et de gestion engagée. Amundi ambitionne de développer significativement ses encours répondant à ces critères. Conformément à cette démarche, une équipe d'analystes ESG, rassemblée au sein d'un département dédié à l'investissement responsable, développe des méthodes éprouvées dans l'étude de la prise en compte des enjeux du développement durable dans les entreprises, les fonds et les process.

Amundi a fait certifier sa démarche ISR par l'Afnor depuis 2013. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu, garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers 7 engagements de service. De plus, Amundi propose plusieurs fonds labellisés Finansol pour les fonds solidaires et plusieurs fonds labellisés par le label d'Etat « Label ISR ».

Amundi considère également avoir un devoir d'exemplarité et a ainsi mis en œuvre une démarche globale d'amélioration continue des actions du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise déployée pour son propre compte autour de 3 référentiels de la RSE qui répertorient les axes d'amélioration en matière de conformité, de ressources humaines et d'environnement. Une auto-évaluation de l'état d'avancement des projets engagés est réalisée annuellement et un indice de progrès est calculé au niveau du Groupe.

Cette démarche est dénommée **FRED** au sein du Groupe. Elle s'articule autour des trois piliers de la RSE de la façon suivante :

- **FIDES** : intègre les différents aspects économiques ;
- **RESPECT** : intègre les différents aspects sociaux et sociétaux ;
- **DEMETER** : intègre les différents aspects environnementaux.

Le pilier économique **FIDES** intègre 6 engagements visant à renforcer la confiance, ces engagements sont les suivants :

- **protéger** les intérêts des clients (transparence de l'information ; relation avec les clients ; protection des données – conformité avec le Règlement Général européen pour la Protection des Données 2018) ;
- **développer** des offres et procédures qui intègrent les éléments sociaux et sociétaux ;
- **rendre** nos produits et services **accessibles** au plus grand nombre (accessibilité des populations économiquement vulnérables ; accessibilité aux personnes en situation de handicap) ;
- **établir des relations responsables** avec les fournisseurs et sous-traitants (délais de paiement ; dépendance réciproque) ;
- **construire** un dialogue avec les parties prenantes (clients ; associations de consommateurs ; ONG ; collectivités locales et autres) ;
- **avoir un comportement éthique** dans les affaires et dans les opérations : (lutte contre le blanchiment d'argent ; surveillance des opérations ; données personnelles des salariés ; prévention : de la corruption, des pratiques anti-concurrentielles, des fraudes, des conflits d'intérêts, des abus de marché).

Le pilier social mis en place par Amundi au service de ses salariés est appelé **RESPECT**. Il est décliné à tous les niveaux du Groupe et s'organise autour des critères suivants :

- **reconnaissance** : place prépondérante au collaborateur lui permettant d'évoluer ;
- **égalité** : des origines, des âges, des sexes, et intégration des personnes en situation de handicap privilégiée ;
- **sécurité** : assurance que les collaborateurs exercent leurs fonctions dans le respect de la légalité et des normes en vigueur et en toute sécurité ;
- **participation** : dialogue social et une démarche participative privilégiés avec ses collaborateurs ;
- **équité** : prise de mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, notamment salariale ;
- **cohérence** : politique sociale globale présentant une parfaite cohésion entre les actions entreprises et l'image du Groupe ;

- **territoire** : Amundi favorise les actions de mécénat à caractère sociales déjà existantes (Maîtrise de Radio France à Bondy, Action Contre la Faim) et accompagne les actions et nouveaux partenariats développés par des salariés (Fondation Rainbow Bridge ; « De l'Eau pour le Sahel »).

Enfin, le pilier environnemental matérialisé par la démarche **DEMETER** qui intègre 6 engagements pour préserver l'environnement :

- **développer une offre « verte »**, que ce soit en matière d'investissement, de financement, de crédit, d'assurance ou d'épargne ;
- **favoriser l'innovation « verte »** dans notre production industrielle (intégration de l'écoconception dans les processus de production) ;
- **maitriser** notre empreinte environnementale directe et **préserver** la nature (énergie, papier, déchets, transports, biodiversité et eau) ;
- **construire un dialogue** avec les parties prenantes sur les questions environnementales ;
- **prendre en compte** les facteurs environnementaux dans les processus d'achats (sélection et accompagnement des fournisseurs sur des questions environnementales) ;
- **formaliser** des politiques / procédures qui intègrent des facteurs environnementaux (dans l'ensemble des activités).

Par ailleurs, la volonté de faire progresser les entreprises dans lesquelles nos fonds investissent se traduit également par une politique d'engagement active chez Amundi qui s'articule selon 3 axes principaux :

- l'engagement pour influence, sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Depuis 2013, l'équipe « vote et engagement » a été particulièrement active sur 7 thématiques : salaire vital dans l'industrie textile et de l'alimentation; le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ; la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire ; l'exercice responsable des pratiques d'influence (pharmacie, automobile) ; les minerais de conflit ; l'impact environnemental du charbon dans le secteur de la génération d'électricité ; le travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac ;

- l'engagement continu, par des entretiens réguliers avec les entreprises pour affiner leur note ESG ;

- le vote aux assemblées générales et le dialogue actionnarial, pour promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement et disponible sur www.amundi.com.

Poursuivant la volonté d'améliorer ses pratiques en continu, Amundi soutient et s'intègre dans un grand nombre d'initiatives internationales.

Initiatives	Thématiques	Soutenues par Amundi depuis
<i>Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)</i>	Changement climatique	2003
<i>Carbon Disclosure Project (CDP)</i>	Émissions de CO ₂ , transparence des données ESG	2004
<i>Forest Footprint Disclosure Project (FFD)</i>	Déforestation	2009
<i>Water Disclosure Project</i>	Utilisation des ressources en eau	2010
<i>Access to Medicine Index</i>	Accès aux médicaments	2010
<i>Access to Nutrition Index</i>	Accès à la nutrition	2013
<i>UN Global Compact Engagement on Leaders & Laggards</i>	Reporting ESG	2008
<i>Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)</i>	Gestion responsable des ressources naturelles	2006
<i>Clinical Trials Transparency</i>	Essais cliniques	2014
<i>Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative (RAFI)</i>	Droits de l'homme	2014
<i>Portfolio Decarbonization Coalition</i>	Changement climatique	(co-fondateur)
<i>Asia Corporate Governance Association (ACGA)</i>	Gouvernance	2014
<i>UNPRI Letter Calling Stock Exchanges to put in place voluntary guidance for issuers on reporting ESG information by the end of 2016</i>	Reporting ESG	2015
<i>IGCC Letter to 77 EU companies on their positions and lobbying activities on EU Climate and Energy Policy</i>	Changement climatique	2015
<i>PRI Human Rights Engagement</i>	Droits de l'homme – Reporting ESG	2015
<i>Paris Green Bonds Statement de la Climate Bonds Initiative</i>	Changement climatique	2015
<i>Montreal Carbon Pledge</i>	Changement climatique	2015
<i>Green Bonds Principles</i>	Changement climatique	2015
<i>Finance for tomorrow</i>	Finance durable	2017
<i>Workforce Disclosure Initiative Letter</i>	Conditions de travail – Reportings corporate	2017
<i>Climate 100+</i>	Changement climatique	2017

Amundi soutient également la recherche académique relative à la finance durable au travers de deux Chaires.



- La Chaire académique « **Finance durable et Investissement Responsable** » créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.



- La Chaire « **Économie du Climat** », une initiative de CDC Climat et de l'Université Paris-Dauphine sous l'égide de la Fondation Institut Europlace de Finance. Amundi soutient son initiative de recherche « Prix et Marchés du Carbone ».

Dans le cadre de ses **ambitions stratégiques 2018 – 2020**, Amundi s'est notamment fixé comme objectif de poursuivre sa politique d'engagement sociétal qui représente l'un de ses piliers fondateurs. Celle-ci sera poursuivie dans trois directions : la généralisation de l'intégration des critères ESG dans ses politiques d'investissement ; le renforcement de sa politique d'investisseur solidaire et la poursuite de sa politique d'engagement et de ses initiatives liées aux changements climatiques.

Ces ambitions ont été renforcées par le plan d'actions à trois ans d'Amundi annoncé fin 2018 pour la période 2018-2021. Le but étant d'en faire un acteur 100% ESG dans la notation, la gestion et les votes. Ce plan d'action donne une nouvelle portée aux engagements d'Amundi. Cela passe par la mise en place de différentes actions listées ci-après :

- la généralisation de la prise en compte de l'analyse ESG dans la gestion de tous les fonds du Groupe ;
- dans ce cadre, tous les fonds gérés de manière active devront offrir une performance ESG supérieure à leurs indices ou univers de référence ;
- le développement des activités de conseil spécifique destinées aux clients institutionnels pour les accompagner dans leur stratégie ESG ;
- les initiatives spécifiques favorisant l'investissement dans des projets à impact environnemental ou social seront doublées passant de 10 Md€ à 20 Md€ ;
- les investissements dans l'économie sociale et solidaire seront doublés passant de 200 M€ à 500M€.



Amundi s'est également engagé, en juillet 2018, dans l'initiative **Act4nature** visant à mobiliser les acteurs économiques pour la préservation de la biodiversité. Elle regroupe

65 entreprises ayant pris des engagements collectifs et individuels pour intégrer la biodiversité dans leurs stratégies globales de développement et contribuer aux objectifs fixés par la communauté internationale sur la biodiversité.

Enfin, pour renforcer ses initiatives liées aux changements climatiques, Amundi a calculé l'impact carbone de ses fonds grâce à l'expertise de Trucost⁴, leader mondial de la recherche environnementale et de la fourniture de données carbone. Cela permet de satisfaire les demandes relatives à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015⁵ sur la prise en compte des émissions de CO2 liées aux actifs sous gestion et de développer des stratégies innovantes permettant de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Dans un souci permanent de transparence, Amundi peut ainsi fournir à ses clients un *reporting* carbone comprenant les indicateurs suivants :

- le taux de couverture des données notées ;
- les émissions carbonées par millions d'euros investis ;
- les émissions carbonées par millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- la répartition sectorielle des émissions carbonées (en %) ;
- la répartition géographique des émissions carbonées (en %) ;
- les réserves carbonées par millions d'euros investis.

Une méthodologie de mesure de l'empreinte carbone des Etats a été développée en interne et déployée en 2018.

⁴Site internet de Trucost : <https://www.trucost.com/>

⁵ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

2. Le Processus d'analyse ESG d'Amundi

Les gestions d'Amundi prennent en compte, dans leurs analyses et décisions, les questions environnementales, sociales et de gouvernance. L'analyse de ces critères "ESG", nous permet de noter les émetteurs sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note) selon un processus formalisé, transparent et traçable, développé et géré par l'équipe d'analyse ESG d'Amundi. Pour réaliser ces notations, un référentiel a été créé, composé de 36 critères : 21 critères génériques présents dans chacune des notations et 15 critères spécifiques selon les secteurs (retenus au regard des lois et directives en vigueur et des textes à portée universelle). Ces différents critères sont ensuite pondérés en fonction des enjeux sectoriels.

Plus de 5500 émetteurs, sociétés sont rigoureusement notés sur l'ensemble des critères ESG à l'aide d'un logiciel interne dont le paramétrage est issu d'une analyse qualitative. Ainsi, systématiquement, pour valider cette évaluation, les analystes ESG vérifient la cohérence des informations provenant des bases de données fournies par les agences de notation en collectant des informations directement auprès des entreprises et de leurs parties prenantes qui sont régulièrement rencontrées.

Cette approche, complémentaire de l'analyse financière, permet d'évaluer les risques (opérationnels, réglementaires, de réputation...) au bénéfice des investisseurs, dans le cadre plus général de notre quête d'optimisation de la matrice Performance – Risque – Liquidité.

Les émetteurs notés G sont ceux qui contreviennent gravement et de manière répétée aux Principes du Pacte Mondial de l'ONU, aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme, à l'organisation du travail et à l'environnement.

Ces émetteurs sont exclus de l'ensemble de l'univers des fonds d'investissement d'Amundi (hors contrainte spécifique). En complément, Amundi pratique une politique d'exclusion des émetteurs controversés, notamment ceux qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, ou encore les acteurs du secteur du tabac pour les fonds ISR.

Les émetteurs notés G sont exclus de l'ensemble de l'univers des fonds d'investissement d'Amundi (hors contrainte spécifique) selon 3 critères : 1) entreprises impliquées dans la fabrication, la vente, le stockage et la maintenance des armes controversées prohibées par les conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, bombes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) ; 2) celles qui contreviennent gravement et de manière répétée aux Principes du Pacte Mondial signé par les entreprises citoyennes et 3) sociétés impliquées dans l'uranium appauvri, celles réalisant 30% et plus de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou extrayant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an et les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le tabac (pour les fonds ISR ouverts).

3. L'investissement Responsable chez Amundi Private Equity Funds – Fonds Directs

I. L'engagement d'Amundi Private Equity Funds – Fonds Directs

A) *Le respect des engagements de France Invest*

En tant que Membre de France Invest, Amundi Private Equity Funds est signataire de la Charte des Investisseurs en Capital dont les engagements fondent et guident leur activité :

- Favoriser des stratégies de développement d'entreprise ambitieuses et maîtrisées ;
- Veiller à une gestion professionnelle et réactive de sorte à ce que les entreprises investies mettent en œuvre les meilleures pratiques professionnelles de leur secteur d'activité ;
- Veiller au respect des lois, conventions, règles et droits par les entreprises investies ;
- Promouvoir le dialogue social dans le cadre, et en respect du rôle des organes de gouvernance de l'entreprise, avec les représentants du personnel à l'entrée au capital et au moment de la cession ;
- Promouvoir le partage de la création de valeur par la proposition de mise en place de mécanismes d'intéressement aux résultats accessible au plus grand nombre de salariés
- Développer la transparence et en particulier la mesure de l'impact économique et social du capital investissement.

B) *La Charte ISR d'Amundi Private Equity Funds*

Amundi Private Equity Funds a décidé de s'inscrire dans la démarche d'un Capital Investissement durable et responsable. Elle applique les best-practice de la profession et publie ses engagements au travers de sa propre charte qui définit et donne un cadre strict à sa politique d'investissement :

- **Intégrer de manière concrète la démarche ISR/ESG dans ses décisions d'investissement et au cours de la détention des sociétés investies :**
 - Prendre en considération dans la décision d'investissement, au-delà de la rentabilité financière, les politiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises;
 - Poursuivre la prise en compte des critères ESG, tout au long de la détention de l'investissement, comme un levier de création de valeur.
- **Exercer sa responsabilité d'actionnaire au sein des sociétés pour :**
 - Veiller à la croissance équilibrée entre performance financière, performance économique et développement social dans le respect de l'environnement ;
 - Inciter les sociétés à progresser dans leur démarche ESG en identifiant les enjeux clés ;
 - Aider les entreprises à définir des indicateurs clés de performances qui pourront être suivis tout au long de la période de détention

II. La méthodologie ISR/ESG d'Amundi PEF

Le monde du capital investissement est régi par des contraintes qui lui sont propres et qui diffèrent de l'univers de l'investissement sur les marchés côtés, notamment pour les raisons suivantes :

- les fonds portent leurs investissements en moyenne entre 3 et 7 ans,
- la liquidité des investissements n'est pas immédiate,

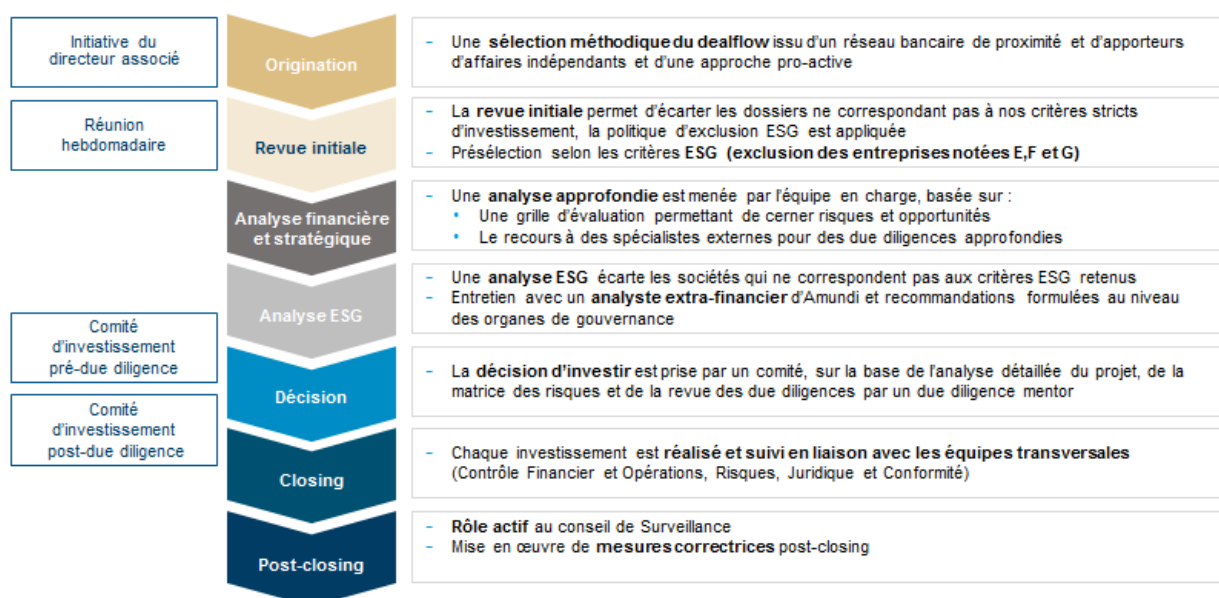
- les sociétés sont de taille modeste, l'information est hétéroclite et n'est pas toujours disponible,
- il n'y a pas de référence sectorielle ESG, le traitement des données ne peut être qu'absolu.

En intégrant toutes ces contraintes, **Amundi PEF en liaison avec l'Equipe des analystes ESG d'Amundi** a mis en place depuis 2013 une démarche et une méthodologie adaptées à l'univers des PME/ETI mais dans le respect de la méthodologie d'Amundi.

A – La démarche d'Amundi PEF

Amundi PEF, en liaison avec les analystes ESG d'Amundi, a intégré la démarche ESG dans son **processus d'investissement**. Elle se caractérise par le déploiement systématique en amont et en aval de la décision d'investissement, d'un processus d'exclusion, d'un processus de notation ESG et d'un processus d'accompagnement des PME/ETI au regard des questions ESG sur toute la durée de détention de l'investissement.

Tous les dossiers d'investissement destinés à être investis par un fonds ISR doivent respecter la politique d'exclusion et faire l'objet de due-diligence ESG réalisée par l'analyste ESG d'Amundi (ou sous son contrôle si la Due Diligence est externalisée) qui attribue un **rating ESG** préalablement à l'investissement.



A) Préalablement à l'investissement

A – Pour tous les fonds gérés : application d'une politique d'exclusion

Amundi PEF applique sur ses investissements une politique d'exclusion conforme à celle d'Amundi.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial.

De plus, Amundi pratique des exclusions sectorielles spécifiques aux industries controversées : le charbon et le tabac.

La **politique d'exclusion d'Amundi PEF** s'appuie sur un questionnaire à réponses binaires qui est systématiquement intégré dans la 1^{ère} phase du comité d'investissement.

POLITIQUE D'EXCLUSION			
	QUESTIONS	oui	non
1	L'entreprise est-elle directement ou indirectement liée à l'un de ces pays: Corée du Nord, Iran, Somalie, Syrie ?		
2	L'entreprise est-elle impliquée dans la fabrication ou le commerce dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ?		
2bis	L'entreprise est-elle impliquée dans la fabrication ou le commerce dans la production, le stockage, ou le commerce d'armes chimiques, biologiques ou d'armes à l'uranium appauvri ?		
3	Le chiffre d'affaires de l'entreprise dans l'extraction du charbon est-il supérieure ou égal à 25% ? (ou suite à une analyse qualitative et prospective l'entreprise produit elle plus de 100 millions de tonnes de charbon par an?)		
3bis	L'entreprise réalise moins de 25 % de ses revenus dans l'extraction du charbon mais la somme de ses revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production d'électricité, obtenue à partir de charbon - égaux ou supérieurs à 50 % de ses revenus totaux -ou compris entre 25 % et 50 % sans avoir l'intention de réduire le pourcentage des revenus provenant de ces activités?		
4	Le chiffre d'affaires de l'entreprise lié au tabac est supérieure ou égal à 10% ? (Sont concernées les entreprises qui sont des fournisseurs, des producteurs et des distributeurs de produits liés au tabac)		
5	L'entreprise fait elle face ou a-t-elle fait face à des controverses majeures et/ou répétées? -Environnementales : accidents industriels, conflits avec les riverains, autres.... -Sociales: conflits avec les salariés, restructuration, décès, blessures graves , autres... -Gouvernance: corruption, enquête ou condamnation significative de l'entreprise ou de l'un de ses dirigeants		

En cas de réponse positive à une question du tableau ci-dessus, la société est obligatoirement exclue du champ d'investissement d'Amundi PEF.

Si le comité est favorable pour poursuivre l'étude de l'investissement les Due Diligences ESG seront lancées (soit en interne, soit en externe). La démarche ISR d'Amundi PEF sera expliquée à l'entreprise cible directement par le partner en charge de l'investissement et rappelée soit par un paragraphe intégré à la LOI, soit via une clause ESG spécifique incluse dans le pacte d'actionnaire.

B – Pour les fonds ISR : application d'une analyse ESG renforcée et donnant lieu à une note ESG

Les Due Diligences ESG peuvent être réalisées en interne ou en externe. Dans tous les cas elles donnent lieu à une fiche synthétique d'analyse d'ESG, à une note ESG et à l'identification d'indicateurs clés de performance (qualitatifs et quantitatifs) discutés avec le management de l'entreprise.

Si les Due Diligences ESG sont réalisées en interne, Amundi PEF fait appel à l'équipe d'analyse ESG d'Amundi qui adresse aux entreprises un questionnaire ESG (cf. annexe1) Le questionnaire ESG porte à la fois sur les enjeux, le pilotage, la gouvernance, les conditions de travail, les clients, les fournisseurs et l'environnement. L'analyste ESG et le Directeur d'Investissement d'Amundi PEF échangent avec le dirigeant de l'entreprise ou ses Conseils et identifient avec eux des indicateurs clés de Performance permettant d'étalonner les progrès réalisés chaque année par l'entreprise.

Si les Due diligences ESG sont réalisées en externe, l'analyste ESG d'Amundi s'appuie sur les résultats de ces dernières pour établir son rating ESG, sa fiche de synthèse et l'identification des indicateurs clés.

Pour les fonds ISR, l'analyste ESG établit une note ESG. La méthodologie de notation de l'équipe ISR repose sur celle utilisée par Amundi pour les fonds cotés (36 critères génériques communs à l'ensemble des secteurs et 21 critères spécifiques propres aux enjeux des différents secteurs). Dans le cas des entreprises non-cotées, le nombre de critères est nécessairement plus limité du fait de la moindre disponibilité de l'information détaillée nécessaire. Les critères choisis sont analysés en fonction des spécificités du secteur de l'entreprise.

Pour établir la notation, ces critères spécifiques sont équi-pondérés et chacun est évalué de 0/100 à 100/100 selon l'échelle de notation suivante : gestion inexistante, gestion faible, gestion modérée, gestion forte et gestion optimale.

Un score global est ensuite obtenu par le calcul de la moyenne des scores obtenus sur chaque critère : ce score global est exprimé en une notation sur une échelle de 1 à 7 (1 étant la moins bonne note et 7 la meilleure). Seules les entreprises ayant une note ESG supérieure ou égale à 4 peuvent être investies dans les fonds ISR.

Pour les fonds ISR, la **fiche de synthèse avec la notation obtenue** est intégrée à la note de «Préclosing» destinée au comité d'investissement. Elle est adaptée à chaque secteur d'activité de l'entreprise. Elle se présente comme suit :

Analyse ESG de		Visite 25/04/2018,	
	Exposition	Gestion	Indicateurs de progrès
Pilotage RSE	<ul style="list-style-type: none"> 3 activités: 1/ Conception/ architecture aménagement d'espaces pro (+ intégration de , 3/ offre récente « green » 200 salariés -> 280 avec CA: 45 -> 60 avec <p>→ Enjeu d'une politique ESG consolidée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une Charte développement durable portée par le DG Rédaction d'une première approche RSE Politique de certification ISO 9001 et ISO 14001 <p>GESTION: ABSENCE / DEMARRAGE / CONSO / MATURETE / LEADERSHIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nommer une personne qui aurait la responsabilité transverse des sujets ESG: le Directeur Qualité? Structurer une approche ESG commune:
Ethique	<ul style="list-style-type: none"> Marchés publics et privés Grands comptes: <p>→ Enjeu du RGPD</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accède à la commande essentiellement par la voie du concours Politique contre la fraude , le blanchiment et les pratiques anticoncurrentielles <p>GESTION: ABSENCE / DEMARRAGE / CONSO / MATURETE / LEADERSHIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le RGPD
Salariés: Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> 280 collaborateurs avec Profils: consultants, architectes, designers, Ingénieurs, conducteurs de travaux , sociologues <p>→ Enjeu: - Marché de l'emploi sous tension pour Kardham et Mobilitis qui explique le turn-over élevé - Intégration de I</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emploi dans le business plan 0% de CDD Entretiens annuels d'évaluation avec tous les salariés Accord de participation et d'intéressement pour 0,01% de la masse salarial consacrée à la formation (qui s'explique par l'importance de la formation interne) mais budget formation prévu de 200 à 300 k€ pour 2018 60% de femmes 20% de turn over pour (versus 0% pour) <p>GESTION: ABSENCE / DEMARRAGE / CONSO / MATURETE / LEADERSHIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un accord de participation et d'intéressement pour indicateurs RH consolidés prévus pour fin 2018 Développer les mobilités géographiques et fonctionnelles entre pour réduire le turn over
Clients : Qualité Produits	<ul style="list-style-type: none"> Portefeuille clients de 650 références orientées grands comptes: travaille indifféremment pour le privé et le public <p>→ Enjeu commercial</p>	<ul style="list-style-type: none"> est certifiée ISO 9001 depuis 2011 est certifié ISO 9001 et ISO 14001 Depuis sa création, le groupe n'a perdu aucun client La satisfaction des clients se lit également dans la rapidité de leur paiement lié à l'absence de réserves lors de la livraison des chantiers L'agence s'est vue confier la réalisation pour des usines d'assemblage des <p>GESTION: ABSENCE / DEMARRAGE / CONSO / MATURETE / LEADERSHIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2 ans, certifier ISO 9001
Fournisseurs sous traitants	<ul style="list-style-type: none"> 700 projets gérés par an <p>→ Le principal risque est que les salariés des sous traitants sur les chantiers ne soient pas déclarés</p>	<ul style="list-style-type: none"> vérification des données URSAF des sous-traitants <p>GESTION: ABSENCE / DEMARRAGE / CONSO / MATURETE / LEADERSHIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si ce n'est pas déjà fait, formaliser un code de conduite fournisseurs /sous-traitants, les modalités de contrôle et définir des critères sociaux et environnementaux pour les sélectionner
Construction durable	<ul style="list-style-type: none"> Chaque année étude, rénove et construit plus d'un million de m² de surfaces tertiaires, commerciales, industrielles et logistiques <p>→ Un marché dynamique porté par des grandes tendances en matière d'espace de travail dont : nouvelles technologies, produits recyclables ou démontables, nomadisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour répondre aux demandes de clients qui ne sont pas dans des immeubles HQE, mise en place d'une offre Green qui favorise l'habitat durable via les matériaux et des solutions qui limite la consommation d'énergie Participation au projet Cigéo de l'ANDRA (projet français de centre de stockage profond de déchets radioactif) qui génère de la R&D <p>GESTION: ABSENCE / DEMARRAGE / CONSO / MATURETE / LEADERSHIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des indicateurs qui permettent de suivre <ul style="list-style-type: none"> le développement de la part de l'activité Green Les dépenses R&D
<p>4,1 / 7</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur les différents critères ESG identifiés, se caractérise par une gestion assez égale La politique de certification (ISO 9001 et ISO 14001) se distingue positivement Les potentiels d'améliorations sont donc diffus et multiples et consistent à consolider la démarche déjà initiée: consolidation des indicateurs RH , certification ISO 9001 pour , développement de la nouvelle activité « Green » 			

B) Au moment de l'investissement

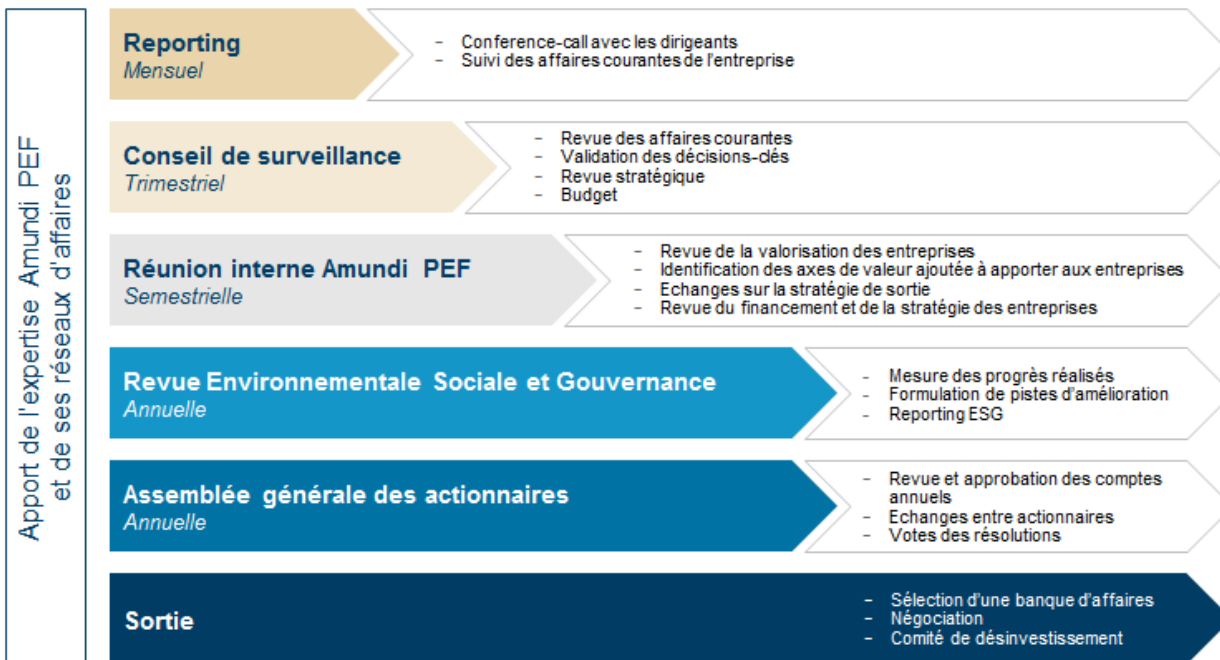
Lors du **closing du deal**, le Directeur en charge de l'investissement demande l'intégration d'une clause ESG dans le Pacte d'actionnaire et échange avec le management de l'entreprise sur les Indicateurs Clés de Performance ESG.

C) Postérieurement à l'investissement et en cours de vie de l'investissement

Après le **closing du deal**, l'analyste ESG peut prendre un rendez-vous avec le dirigeant pour échanger sur le diagnostic ESG. Il lui adresse la synthèse de la Due Diligence ESG pour valider la pertinence de l'état des lieux, les indicateurs Clés de performance et mettre en **place un plan d'actions ESG** et un accompagnement continu pour suivre l'amélioration de sa politique de développement durable.

Un suivi annuel des progrès de la société sur le plan ESG est assuré à la fois :

- **par le Directeur d'investissement** qui, en tant que membre des organes de gouvernance de l'entreprise, demande à ce que les **sujets ESG qui ont été identifiés comme pertinents et qui font l'objet de critères de suivi soient mis à l'ordre du jour d'au moins un Conseil d'Administration ou de Surveillance de la société chaque année**. Le Directeur d'investissement communique à l'analyste ESG les points soulevés au Board, l'objectif étant de s'assurer de la progression de l'entreprise dans ces domaines. Le Directeur d'investissement consulte directement l'analyste ESG pour les points ESG spécifiques à l'entreprise. Il fait un point au minimum annuel avec lui sur ces sujets. L'objectif de ce point est de s'assurer de la bonne progression de l'entreprise.
- **Et par l'analyste ESG** qui réalise tous les ans des entretiens avec le management pour suivre les indicateurs de performance identifiés lors de la Due Diligence ESG et les progrès réalisés. **La note ESG est également revue à cette occasion.**



D) Le reporting annuel des progrès réalisés par les entreprises en portefeuille

Un rapport annuel ESG est établi afin de rendre compte des progrès concrets réalisés par chaque société du portefeuille sur les sujets ESG identifiés lors de l'investissement voire de nouveaux sujets apparus par la suite. Une fiche selon le modèle ci-après est établie pour chaque société :

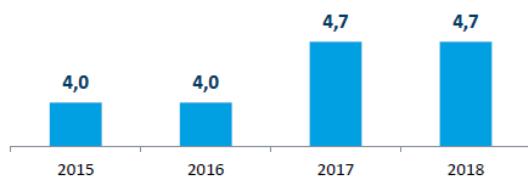


Nom :	
Secteur d'activité :	Biens de consommation
CA (2018) :	54,3 M€
Effectif (2018) :	259

POINTS FORTS

- Bonne maîtrise de l'approvisionnement et de la relation fournisseur
- Recherche d'une relation équilibrée et de long terme avec les fournisseurs. De nouveaux partenariats fournisseurs gagnant-gagnant en 2016 permettent de sécuriser les achats et d'améliorer la production
- Mesures mises en place afin de lutter contre le gaspillage alimentaire
- Généralisation de bonnes pratiques entre magasins (rayon fruits et légumes)
- Réflexion en cours sur la notion d'entreprise libérée

Note ESG



PROGRES 2018

- Système de primes étendu à plus des 2/3 des employés,
- Hausse moyenne de salaires significative
- Budget et actions formations doublés par rapport à 2017
- 3 magasins rénovés sont passés en éclairage LED

POINTS D'AMÉLIORATION POTENTIELS

MOYEN TERME / LONG TERME

- Structurer une stratégie et une feuille de route ESG
- Renforcer le contrôle de la chaîne d'approvisionnement (questionnaires et dialogue fournisseurs) pour les produits co-brandés et les produits exotiques à risque sur le plan ESG

DISCLAIMER

Les éléments ESG figurant dans le présent rapport nous ont été communiqués par le management des participations. Le présent document est à l'usage exclusif des investisseurs du fonds PME France Régions Investissement III. Il est fourni exclusivement à ses destinataires et de manière strictement confidentielle, en tant qu'information concernant des investissements, et il ne peut être utilisé ou considéré à d'autres fins.

E) A la sortie de l'investissement

Lors du désinvestissement de la société, la note de comité de sortie analyse la progression de la note ESG pendant la durée de détention. L'analyste ESG pourra réaliser une courte note d'évaluation ESG, intégrant toutes les données ESG pertinentes et les mettra à disposition des conseils à la cession et/ou de l'acquéreur.

ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE ESG

A) Enjeux ESG

- Compte tenu de votre activité, pouvez-vous classer les enjeux ESG suivants (du plus important au moins important selon vous)
 - La consommation d'eau
 - La consommation d'énergie
 - La production de déchets
 - La santé et la sécurité de vos employés (jours d'absence, accidents du travail)
 - Les conditions de travail de vos employés (formation, climat social)
 - La sécurité des clients (qualité des produits et des services)
 - Les fournisseurs (sélection des fournisseurs en fonction de leur pratiques ESG)
 - Autres ?

B) Pilotage ESG

- Disposez-vous d'une charte publique sur la RSE ?
- Etes-vous engagé dans une démarche ISO 26000 ?
- Quel est le portage hiérarchique de la politique ESG ?
- Les sujets ESG sont-ils abordés au moins une fois en CS ou au CA ? Lesquels ?
- Avez-vous des projets ? lesquels ?

C) Gouvernance

- Existe-t-il des administrateurs indépendants/extérieurs à l'entreprise ?
- Favorisez-vous l'actionnariat salarié ?
- Disposez-vous d'une charte éthique ? (concurrence, conflits d'intérêts, corruption)
- L'entreprise a-t-elle connu un litige en matière de déontologie des affaires sur les trois dernières années ? Si oui, précisez.
- Avez-vous des projets ? lesquels ?

D) Salariés – Condition de travail / santé & sécurité / relations sociales

- Avez-vous une politique de certification / labels ? Sur quel périmètre ? Avez-vous des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ?
- Quelles sont les mesures concrètes que vous prenez pour améliorer les conditions de travail de vos employés ?
- Avez-vous mis en place un entretien annuel d'évaluation avec vos salariés ?
- Parmi les indicateurs suivants, quels sont ceux qui font l'objet d'un suivi ? (dans ce cas précisez les derniers chiffres connus)
Répartition du personnel par fonction ? % de CDI ? taux de turn-over ? % de la masse salariale consacré à la formation ? % de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année ? taux de fréquence des accidents du travail ? autres ?
- L'entreprise a-t-elle connu un litige social sur les trois dernières années ? (plaintes pour discrimination, harcèlement, grèves, plan de licenciement...)
- Avez-vous des projets ? lesquels ?

E) Clients – Responsabilité Produits / Qualité

- Avez-vous une politique de certification (ISO 9001 ? autre ?) / labels ? Sur quel périmètre ? Avez-vous des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ?
- Quelles sont les mesures concrètes que vous prenez pour améliorer la qualité de vos produits/vos services ?
- Quels sont vos indicateurs de mesure de la qualité ? Mesurez-vous la satisfaction de vos clients ? Comment ? Et quels sont les résultats ?
- L'entreprise a-t-elle connu un litige clients sur les trois dernières années ? Si oui, précisez.
- Avez-vous des projets ? lesquels ?

F) Fournisseurs et sous-traitants

- Avez-vous identifié les principaux risques environnementaux et/ou sociaux liés aux matières premières dans votre chaîne de valeurs ?
- Intégrez-vous des clauses environnementales et sociales dans les contrats passés avec les fournisseurs ou sous-traitants ?
- L'entreprise a-t-elle connu un litige fournisseurs ou un sous-traitants sur les trois dernières années ? si oui, précisez
- Avez-vous des projets ? lesquels ?

G) Environnement – Consommation d'eau et d'énergie / Emissions carbone / Productions de Déchets

- Avez-vous une politique de certification (ISO 14 0001 ? EMAS ?/ labels ? autres ? Sur quel périmètre ? Avez-vous des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ?
- Avez-vous déjà réalisé une évaluation de votre empreinte carbone ? Si oui, précisez le périmètre (scope 1, 2 ou 3) et le résultat.
- Quelles sont les mesures concrètes que vous prenez pour améliorer la consommation d'énergie ? les émissions carbone ? la consommation d'eau ? la production de déchets ? avez-vous une démarche volontaire ? des objectifs chiffrés ?
- Parmi les indicateurs suivants, quels sont ceux qui font l'objet d'un suivi ? (dans ce cas précisez les derniers chiffres connus, en valeur absolue ou en intensité) consommation d'énergie ? consommation d'eau ? production de déchets ? recyclage ? autres ?

MENTIONS LÉGALES

Amundi Private Equity Funds

Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 99.015

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75730 Paris Cedex 15 - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. : 01 43 23 09 89

Siren : 422 333 575 RCS Paris - Identification TVA : FR26422333575 - N° de Siret : 422 333 575 00039 - Code APE : 6630Z

Amundi est la marque qui désigne le groupe Amundi.